

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et le huit août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames DE BOUVER, DUCCA et Messieurs BELLEMAIN, POLATOUCHE, HAKKENBERG et NICOLAS

Absente excusée : Mme BARTHELEMY

Procuration : Mme BARTHELEMY à Mme DE BOUVER

Convocation et affichage : 01/08/2022

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

OBJET : REMBOURSEMENT DE FACTURES – AVANCE MR GALAND GERALD.

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que Monsieur GALAND Gérald a fait l'avance pour l'achat de carburant pour la commune pour un montant de 167.77 €.

Madame De Bouver ne prend pas part au vote.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 6 voix pour** :

- **DECIDE** de rembourser Monsieur GALAND Gérald pour un montant de 167.77 € (cent soixante-sept euros soixante-dix-sept centimes).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 10 août 2022,

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

